

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de membre en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 29/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Christine COULBAUT, Jérôme SARTRE, Éric CAMA, Lionel TEBALDINI

Procuration : Gisèle FOURQUET à Jacqueline LOPEZ

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés :

Mallory CAIZERGUES a été élue secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR UNE PRESTATION DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la lutte contre les nuisibles

Vu la délibération de création du groupement de commande par la Communauté de communes des Aspres,

CONSIDÉRANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes proposés par la communauté de communes des Aspres en termes de simplification administratives et d'économie financière,

Madame le Maire **RAPPELLE** que conformément aux articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Le recours à un groupement de commandes repose sur la conclusion d'une convention constitutive signée par l'ensemble des personnes publiques intéressées et appelées à participer au groupement. Cette convention a pour objet d'acter le principe et la création du groupement de commandes et d'en déterminer les modalités de fonctionnement.

Elle **EXPOSE** que dans le cadre du lancement du nouveau marché couvrant les besoins en matière de lutte contre les nuisibles, la Communauté de Communes des Aspres et certaines de ses communes membres considèrent opportun de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commande pour lutter contre les nuisibles, dans un souci de rationalisation des achats et d'économies d'échelle liées à la passation groupées dudit marché,

Madame le Maire **INDIQUE** qu'il convient pour chaque commune adhérente au groupement,

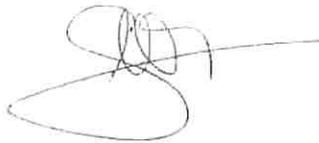
de nommer un membre élu à la Commission d'Appel d'Offre de ladite commune, pour siéger à la commission MAPA du groupement dans les conditions définies au projet de convention annexée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Fourques au groupement de commande coordonné par la communauté de communes des Aspres pour une prestation de lutte contre les nuisibles ;
- **VALIDE** la convention de groupement de commande proposée par la communauté de communes des Aspres,
- **DESIGNE Chantal DELGADO** pour siéger à la commission MAPA du groupement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

FAIT et DELIBERE à FOURQUES, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Madame Le Maire,



La secrétaire de séance



M. Caizergues

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

**DELIBERATION N° DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR UNE PRESTATION DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
PORTE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES**

SEVILLA Fabienne, Maire



DELGADO Chantal, 1^{ère} Adjointe



LOPEZ Jacqueline, 2^{ème} Adjointe



MELGAR Antoine, 3^{ème} Adjoint



ANSELMO Anaïs, Conseillère Municipale



CAIZERGUES Mallory, Conseillère Municipale



CAMA Éric, Conseiller Municipal



COULBAUT Christine, Conseillère Municipale



DEVEZE Luc, Conseiller Municipal



FOURQUET Gisèle, Conseillère Municipale



SARTRE Jérôme, Conseiller Municipal



TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

